



PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize le dix octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur EUVERTE Michel, Maire,

Etaient présents : Michel EUVERTE / Yvan HARDIVILLEZ / Pascale RIBOUILLARD / Jean-Michel MAZET / Marielle ERNOULT / Ana MENDES / Laurent TARASSI / Jean-Claude HUBERT / Jean-Luc WACHEUX / Alicia CONTINI / Frédéric BETHENCOURT / Constance VAGANAY / François LOMBART / Pascal DERAYE / Brigitte BAYARD / Claude DOFFEMOND-BOUWYN / Rachel GERTHOFFERT

Etaient absents excusés : Stéphane HAUDECOEUR (pouvoir à Jean-Michel MAZET) / Martine WACHEUX / Sylvie POYE (pouvoir à Marielle ERNOULT) / Marc PIANT / Brigitte DUBOIS-LOMBART (pouvoir à François LOMBART) / Fernande BELDAME / Angéline FONTAINE / Eric MÜLLER (pouvoir à Laurent TARASSI) / Guy MICHALON / Alain BLANCHARD (pouvoir à Brigitte BAYARD).

Secrétaire de séance : Frédéric BETHENCOURT

En exercice : 27	Présents : 17	Votants : 22	Procurations : 5
------------------	---------------	--------------	------------------

Arrivée de Madame CONTINI à 20 H 39.

Approbation du procès-verbal du 27 juin 2016

Le procès-verbal est adopté l'unanimité.

DÉCISIONS

En date du 28 juin 2016, la municipalité a accepté l'offre de la société GINGER CEBTP concernant la modification du programme technique dans le cadre des études préalables à la création d'une ZAC, pour un montant de 13 659 € HT

En date du 4 juillet 2016, la municipalité a accepté l'offre de la société ANTEA GROUP concernant la mission de diagnostic pollution, pour un montant de 31 679 € HT.

En date du 21 juillet 2016, la municipalité a accepté l'offre de la société Hudson Public et Parapublic pour la poursuite de l'étude concernant l'organisation du développement des divers projets municipaux, pour un montant de 9 550 € HT.

En date du 5 septembre 2016, la municipalité a validé le montant de la redevance demandée par ERDF pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, pour un montant de 848 € pour l'année 2016.

FINANCES

1) Effacement de dettes

Madame MENDÈS informe le Conseil que Monsieur le Trésorier a adressé une ordonnance du Tribunal d'Instance de Senlis présentée par la Commission de Surendettement des particuliers.

Le Tribunal, compte-tenu de la situation financière et de la non possibilité de saisie de ces biens, a décidé un redressement personnel sans liquidation judiciaire.

Il est donc nécessaire d'acter l'effacement des dettes concernant les services à l'enfance d'un montant de 278,98€ pour les années 2013 et 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

2) Admission en non-valeur

Madame MENDÈS explique que par délibération du 27 juin, le Conseil a rejeté la demande du Trésorier de Saint Leu d'Esserent pour un montant de 351€ considérant que le numéro d'allocataire à la CAF devait permettre de continuer les poursuites en vue du recouvrement de ces sommes concernant l'occupation du logement d'urgence de août 2014 à janvier 2015.

Le Trésor Public après vérification, représente sa demande, le numéro d'allocataire de la CAF ne pouvant être utilisé que pour les dettes alimentaires ou l'entretien des enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte en non-valeur la somme de 351€.

Ce point est adopté par 18 voix pour et 4 abstentions.

3) Décision modificative N°1

Madame MENDÈS propose au Conseil la décision modificative suivante :

Sens	Compte		DM	total budget et vi	total budget vi et dm
R	73111	Taxes foncières et d'habitation	101 528,00 €	2 830 000,00 €	2 931 528,00 €
R	73112	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	20 789,00 €	235 733,00 €	256 522,00 €
R	73113	taxe sur les surfaces commerciales	- 9,00 €	11 600,00 €	11 591,00 €
R	73114	imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	7 454,00 €	744 650,00 €	752 104,00 €
R	7343	taxe sur les pylônes électriques	1 032,00 €	17 000,00 €	18 032,00 €
R	7381	taxe additionnelle aux droits de mutation	6 437,67 €	30 000,00 €	36 437,67 €
R	7478	autres organismes	41 710,57 €	67 310,69 €	109 021,26 €
R	7411	dotation forfaitaire	5 195,00 €	930 350,00 €	935 545,00 €
R	748314	dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	13 532,00 €	- €	13 532,00 €
R	74834	compensation au titre des exonérations des taxes foncières	- 427,00 €	12 000,00 €	11 573,00 €
R	74835	compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	- 5 830,00 €	50 000,00 €	44 170,00 €
R	7484	dotation de recensement	9 571,00 €	- €	9 571,00 €
	total fonct RECETTE		200 983,24 €		
total budget fonctionnement recette avant DM					7 100 985,18 €
total budget fonctionnement recette après DM					7 301 968,42 €
Sens	Compte		DM	total budget et vi	total budget vi et dm
D	6231	annonces et insertions	7 604,00 €	7 020,00 €	14 624,00 €
D	6236	catalogues et imprimés	3 900,00 €	15 000,00 €	18 900,00 €
D	60632	fournitures de petit équipement	2 200,00 €	4 600,00 €	6 800,00 €
D	60623	alimentation	150,00 €	- €	150,00 €
D	60628	autres fournitures non stockées	41,16 €	- €	41,16 €
D	60631	fournitures d'entretien	37,10 €	- €	37,10 €
D	6068	autres matières et fournitures	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
D	61102	contrats éclairage public	2 000,00 €	21 000,00 €	23 000,00 €
D	61551	matériel roulant	14 000,00 €	14 000,00 €	28 000,00 €
D	61558	autres biens mobiliers	400,00 €	- €	400,00 €
D	6226	honoraires	21 500,00 €	48 800,00 €	70 300,00 €
D	637	autres impôts	2 610,00 €	- €	2 610,00 €
D	6161	primes d'assurance	4 000,00 €	90 000,00 €	94 000,00 €
D	627	services bancaires et assimilés	2 000,00 €	300,00 €	2 300,00 €
D	60611	eau et assainissement	12 000,00 €	50 000,00 €	62 000,00 €
D	61104	contrat entretien chauffage	14 000,00 €	110 000,00 €	124 000,00 €
D	6064	fournitures administratives	2 000,00 €	15 000,00 €	17 000,00 €
D	6262	frais de télécommunications	6 510,00 €	40 000,00 €	46 510,00 €
D	64131	rémunérations	34 800,00 €	445 940,40 €	480 740,40 €
D	6218	autres personnel extérieur	6 000,00 €	15 000,00 €	21 000,00 €
D	73925	fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	53 981,00 €	345 850,00 €	399 831,00 €
D	6542	créances éteintes	1 600,00 €	500,00 €	2 100,00 €
D	661121	montant ICNE de l'exercice	4 476,00 €	35 149,04 €	39 625,04 €
D	678	autres charges exceptionnelles	173,98 €	184 270,70 €	184 444,68 €
	total FONCT DEPENSE		200 983,24 €		
total budget fonctionnement dépense avant DM					7 100 985,18 €
total budget fonctionnement dépense après DM					7 301 968,42 €
Sens	Compte		DM	total budget et vi	total budget vi et dm
R	10222/01/SG FIN	FCTVA	7 623,64 €	176 520,00 €	184 143,64 €
R	1321/01/SG FIN	subv état et établissements nationaux	6 500,00 €	40 403,90 €	46 903,90 €
R	1323/01/SG FIN	subv départements	195 690,00 €	- €	195 690,00 €
R	1328/01/SG FIN	autres	147 606,00 €	- €	147 606,00 €
	total invest RECETTE		357 419,64 €		
total budget investissement recettes avant DM					5 397 518,91 €
total budget investissement recette après DM					5 754 938,55 €

Sens	Compte		DM	total budget et vi	total budget vi et dm
10.30	2315/822/ST VO	rue salvador allendé	16 736,00 €	180 000,00 €	196 736,00 €
10.33	2188/020/SC BAT	fluvestre	1 200,00 €	- €	1 200,00 €
10.33	2184/020/SC BAT	fluvestre	600,00 €	- €	600,00 €
10.33	2188/810/ST CTM	fluvestre	310,00 €	- €	310,00 €
10.33	2031/824/ST VO	fluvestre	72 045,00 €	131 520,00 €	203 565,00 €
10.25	2315/822/STVO	zone du renoir	151 656,15 €	139 000,00 €	290 656,15 €
12.08	2312/823/ST EV	zone verte de la garenne	111 800,00 €	89 008,00 €	200 808,00 €
12.08	2315/823/ST EV	zone verte de la garenne	95 732,15 €	100 000,00 €	195 732,15 €
23.03	21318/412/JS BSP	travaux stade	2 300,00 €	15 200,00 €	17 500,00 €
25.10	2315/810/ST BDV	autres batiments	- 150 286,73 €	169 907,05 €	19 620,32 €
27.03	2158/810/ST CTM	équipement technique	18 880,00 €	22 934,80 €	41 814,80 €
	1641/020/SG FIN	emprunts	35 837,00 €	280 666,38 €	316 503,38 €
	275/020/SG FIN	dépôts et cautionnements versés	610,07 €	- €	610,07 €
	total invest DEPENSE		357 419,64 €		
total budget investissement recettes avant DM					5 397 518,91 €
total budget investissement recette après DM					5 754 938,55 €

Monsieur EUVERTE explique qu'il est nécessaire de faire des ajustements pour permettre l'intégration de nouvelles recettes.

Concernant le compte relatif aux « autres bâtiments », Monsieur EUVERTE explique que la somme de 150 000 € a été répartie sur les différents projets, en particulier la Zone du Renoir.

Monsieur DERAYE souhaiterait savoir à quoi correspond la somme de 21 500 € ajoutée au compte 6226. Monsieur EUVERTE répond qu'il s'agit de l'intervention du cabinet Hudson dans le cadre des études de réorganisation interne de la mairie, ainsi que des différents frais d'avocat.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 17 voix pour et 5 abstentions.

PERSONNEL

4) Heures de dimanches et jours fériés pour le personnel à temps non complet

Monsieur BETHENCOURT explique que pour les agents à temps complet, la majoration du taux horaire du dimanche, jour férié ou de nuit est de droit à hauteur de 66% en cas d'heure supplémentaire effectuée le dimanche ou un jour férié, et de 100% en heure de nuit.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte d'étendre ces majorations aux agents titulaires et contractuels à temps non complet.

Ce point est adopté à l'unanimité.

5) Modification du tableau des emplois

Monsieur BETHENCOURT informe le conseil que suite au tableau d'avancement de grade de 2016, un agent peut bénéficier du grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Il est proposé de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

Création			
Nbre		Catégorie	Service
1	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	Technique
Suppression			
Nbre	Grade		
1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	Technique

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

URBANISME

6) Droit de préemption renforcé

Monsieur HARDIVILLEZ explique que par délibération N° 2014/02/04 en date du 10 février 2014, le conseil municipal a instauré un droit de préemption simple sur les zones urbaines et les zones d'urbanisation future délimitées par le plan local d'urbanisme approuvé le 10 février 2014.

Il propose au conseil d'instaurer un droit de préemption urbain renforcé sur les zones urbaines et les zones d'urbanisation future délimitées par le plan local d'urbanisme afin de bénéficier d'un outil performant.

Cette proposition vise à élargir le champ d'application du droit de préemption urbain et d'y soumettre en particulier les immeubles bâtis et les lots de copropriété dont la date d'achèvement est inférieure à 4 ans.

L'instauration d'un droit de préemption renforcé permettra en particulier à la commune de disposer de données plus fines sur le marché immobilier dans le neuf ce qui présente un intérêt pour la conduite des projets d'aménagements.

Monsieur EUVERTE précise que ce point permettra d'avoir les notifications des montants des transactions effectuées pour toutes les opérations de ventes immobilières, y compris pour les immeubles récents. Il est important de connaître le coût de l'immobilier, notamment dans le cadre du projet de création de la ZAC. Monsieur EUVERTE indique qu'il ne s'agit pas de contester les ventes. Monsieur HARDIVILLEZ ajoute que cette délibération concerne les propriétés bâties de moins de 4 ans et qu'elle permettra d'obtenir un outil complet qui élargira les informations obtenues.

Madame BAYARD regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion de la commission urbanisme sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 17 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

7) Annulation de la délibération avenant n°2 avec la SAO

Monsieur EUVERTE rappelle au Conseil que par délibération n°2016/06/06 du 27 juin, le conseil avait accepté l'avenant n°2 à la convention avec la SAO pour les études de création de la ZAC.

Monsieur le Sous-Préfet de Senlis demande de retirer cette délibération au motif que la création de ZAC d'intérêt communautaire a été confiée à la communauté de communes Pierre Sud Oise par modification de leur statut accepté par la Municipalité par délibération du 28 février 2008 et validé par un arrêté préfectoral du 30 juin 2008.

Dans les deux ans suivant cet arrêté préfectoral, la communauté de communes devait définir par délibération le périmètre de l'intérêt communautaire. Or aucune délibération n'a été prise.

En conséquence, actuellement, la création de la ZAC n'est plus de la compétence municipale.

Afin de résoudre cette question, Monsieur le Sous-Préfet doit recevoir le Maire.

La communauté de communes prévoit de revoir l'ensemble de ses compétences avant la fusion avec la Communauté d'Agglomération Creilloise, ce qui devrait permettre de rendre la compétence de création de la ZAC à la commune.

Monsieur EUVERTE indique que cette modification des compétences doit être validée par l'ensemble des conseils municipaux.

Monsieur DERAYE estime qu'aujourd'hui rien n'est fait. Cela reste de l'hypothétique même s'il y a des accords. Monsieur EUVERTE répond que nous devons dans tous les cas répondre à la demande de Monsieur le Sous-Préfet en annulant cette délibération.

Madame BAYARD souhaiterait que l'on explique ce qu'est l'ACSO. Monsieur EUVERTE répond qu'il s'agit de la dénomination de la future communauté de communes qui va naître de la fusion entre la CAC et PSO : Agglomération Creil Sud de l'Oise.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 17 voix pour et 5 abstentions.

INTERCOMMUNALITE

8) Avis sur la modification des statuts de la communauté de communes Pierre Sud Oise

Monsieur EUVERTE indique que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit une actualisation des transferts de compétences des communes vers les intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Développement économique : ZAE, actions de développement économique, **politique locale du commerce** et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, **promotion du tourisme** dont la création d'offices de tourisme, **collecte et traitement des déchets ménagers**, **aire d'accueil des gens du voyage**.

De plus, les statuts actuels de PSO comportent des mentions qui ont été abrogées par la loi (nombre et répartition des sièges ...).

En conséquence, la communauté de communes Pierre Sud Oise a par délibération du 29 septembre modifié ses statuts afin de prendre en compte ces modifications législatives.

Monsieur EUVERTE explique qu'il existe trois grandes catégories de compétences : les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives. La compétence facultative Tourisme, gérée par PSO, devient à présent une compétence obligatoire et désormais définie comme « Promotion du Tourisme ».

Les conseils municipaux de chaque commune doivent délibérer dans un délai de trois mois sur ce projet de statuts. L'intérêt communautaire sera défini ensuite par le conseil communautaire.

Puis, en fonction de la règle de la majorité qualifiée (les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population, comprenant obligatoirement le conseil municipal de la commune est la plus nombreuse), après approbation, le projet sera soumis à Monsieur le Préfet qui arrêtera les nouveaux statuts.

Madame BAYARD indique que la taille de la ZAC ne figure pas dans les statuts. Monsieur EUVERTE explique que l'intérêt communautaire relève de la compétence de Pierre Sud Oise et qu'il fera l'objet d'une délibération de PSO, en particulier pour préciser ce point.

Après en avoir délibéré, le conseil donne un avis favorable à la rédaction des nouveaux statuts.

Ce point est adopté par 17 voix pour et 5 abstentions.

9) Composition du Futur Conseil Communautaire ACSO

Monsieur EUVERTE informe le conseil qu'afin de permettre le fonctionnement de la communauté d'Agglomération Creil Sud de l'Oise (ACSO), il est nécessaire de fixer le nombre et la répartition des représentants de la commune à cette instance.

L'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales précise les règles de cette répartition et précise que chaque commune doit se prononcer sur ce sujet. Deux options sont possibles :

- La répartition de droit commun qui s'élève à 47 membres dont 2 pour Saint Leu
- La répartition par accord local qui s'élève à 51 membres dont 3 pour la ville

Monsieur EUVERTE indique que cette proposition est soumise à l'ensemble des communes.

Monsieur DERAYE souhaiterait savoir quelle sera la représentativité des membres. Monsieur EUVERTE répond qu'il s'agira d'un scrutin de liste.

Après en avoir délibéré, le conseil retient l'option 2 : répartition par accord local.

Ce point est adopté à l'unanimité.

10) Avis sur la modification de statut du SE60

Monsieur WACHEUX explique que par délibération en date du 27 juin, le syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) a modifié ses statuts afin de pouvoir accompagner et soutenir les collectivités locales dans les démarches énergétiques et environnementales.

Les communes membres du SE 60 pourront bénéficier de l'expertise du syndicat :

- Soit dans le cadre d'une compétence exceptionnelle à laquelle elles adhèreraient
- Soit dans le cadre de conventions spécifiques, cette seconde possibilité serait aussi proposée aux collectivités non adhérentes.

Le projet de modification des statuts porte aussi sur :

- La composition des secteurs locaux d'énergie suite à la création de deux « communes nouvelles »
- La mise à jour de l'annexe relative aux compétences transférées par les communes.

Monsieur DERAYE indique que le Département aurait voté contre.

Après en avoir délibéré, le conseil donne un avis favorable à la rédaction des nouveaux statuts.

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses

Une présentation sur les points suivants est projetée à l'ensemble des membres présents:

- Panneaux Lumineux
L'installation des 2 panneaux lumineux est prévue rue Pasteur et rue de la Libération. Cela permettra d'informer la population et les visiteurs en temps réel, et devrait limiter l'affichage sauvage. Le coût de ce projet est de 39 456€ TTC.
- Réseau WIFI
L'installation du réseau est prévue courant octobre / novembre sur toute la commune. Cette installation permettra de nombreuses connexions avec les serveurs informatiques de la ville.
- Système de vidéoprotection
Il s'agit d'un outil préventif et dissuasif contre la délinquance. Les caméras sont actuellement en cours d'installation.
- Sécurité / Circulation
Monsieur EUVERTE doit prochainement rencontrer le Conseiller Départemental en charge de la circulation. Il est indiqué qu'une étude de circulation a été menée à la demande du Département et qu'elle sera prochainement présentée au Conseil Municipal.
- Aménagement de la Mairie
Les travaux d'aménagement de l'accueil de la Mairie sont actuellement en cours d'exécution.

Questions diverses

Monsieur EUVERTE présente le tableau de suivi des activités Croisières. Ce tableau sera transmis aux conseillers municipaux.

Réponses aux questions de l'opposition

- Pistes cyclables
C'est un projet qui a été longuement débattu et contesté par certains riverains.
- Entretien des espaces verts
La ville va faire l'acquisition d'une désherbeuse pour le nettoyage des trottoirs et du cimetière. Il serait intéressant de faire un éco bilan du matériel technique.
- Circulation rue d'Hardillière
Nous sommes en pleine période de récolte des betteraves ce qui induit un passage important de camions dans cette rue. S'ajoute à cela le passage des camions de la Carrière Antrope.
- Installation Fibre Optique
Il a été exprimé au Président du SMOTHD le mécontentement de plusieurs personnes par rapport à l'installation de la fibre optique. Actuellement, seul l'opérateur SFR s'est positionné sur cette offre. Orange devrait peut-être se positionner prochainement.

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur EUVERTE lève la séance à 23h45.

Le Secrétaire de Séance

Frédéric BETHENCOURT